



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 19 septembre 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de

Mairie
Monsieur le Maire
1 place de la Mairie
57690 BAMBIDERSTROFF

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Objet : Dossier de déclaration concernant les travaux de protection de berge au niveau de la rive droite du ruisseau du Mentenbach.

P.J : Récépissé déclaration.

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante

- **Les travaux de protection de berge au niveau de la rive droite du ruisseau du Mentenbach.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **13 septembre 2018**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2018- 00409**
- **Dossier réalisé par : Mairie de BAMBIDERSTROFF**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la « Loi sur l'Eau », et je vous prie de trouver ci-joint le « **récépissé de déclaration** » clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :
-AFB M. Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER